

26 juin 2023 -19:32

Appartient à [Conseil des ministres du 23 juin 2023](#)

Actualisation de la loi APETRA sur la détention de stocks obligatoires de produits pétroliers

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal actualisant la loi APETRA relative à la détention obligatoire de stocks minimaux de pétrole et de produits pétroliers.

La directive européenne 2009/119/CE oblige les États membres à maintenir des stocks minimaux de pétrole brut et de produits pétroliers. En Belgique, ces stocks sont gérés par l'Agence fédérale APETRA (Agence de Pétrole – Petroleum Agentschap).

Les projets poursuivent les objectifs suivants :

- actualiser la loi APETRA au niveau technique et légistique, pour répondre notamment au Code des sociétés et associations
- améliorer l'organisation interne de l'Agence, au regard de l'évolution de ses missions et de son développement interne
- anticiper d'éventuels stockages stratégiques additionnels liés à la transition énergétique en cours, à l'exclusion du stockage de l'électricité et du gaz naturel

Dans l'avant-projet de loi, il est en outre proposé de changer le nom de l'Agence, d'APETRA pour ASEVA (Agence de Stockage Énergétique - Energievoorradenagentschap), en raison de l'évolution possible de sa mission dans le cadre de la transition énergétique.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi relatif à la détention des stocks obligatoires de pétrole et des produits pétroliers, à la détention de stocks stratégiques additionnels destinés à l'approvisionnement énergétique du pays en cas de crise énergétique, à la gestion de crise d'approvisionnement pétrolière et à l'organisation de l'agence ASEVA

Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur des dispositions de la loi relative à la détention des stocks obligatoires de pétrole et des produits pétroliers, à la détention de stocks stratégiques additionnels destinés à l'approvisionnement énergétique du pays en cas de crise énergétique, à la gestion de crise d'approvisionnement pétrolière et à l'organisation de l'agence ASEVA et visant à l'approbation des statuts d'ASEVA

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be